FÉDÉRATION DES ÉLUS epl DES ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES

UNAM Union Nationale des Aménageurs

Monsieur Édouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

CR/CD/2020-03-018
FR/NT/2020-03-27

Paris, le 31 mars 2020

Monsieur le Premier Ministre,

Dans cette période de crise, l'immense majorité de nos concitoyens fait preuve d'un comportement exemplaire et l'ensemble des acteurs économiques d'une agilité remarquable. Nous saluons les mesures prises par votre Gouvernement et l'implication de nos administrations centrales pour accompagner le pays à réagir.

Nous représentons 600 entreprises, publiques locales et privées, agissant dans le champ de la maîtrise d'ouvrage dédiée à l'aménagement urbain, en métropole et outre-mer. Pour ces entreprises, il était important de pouvoir recourir au chômage partiel et d'agir vite pour sécuriser les projets et chantiers en cours. La prolongation des délais des contrats de droit privé et l'adaptation des procédures administratives pendant la période d'urgence sanitaire étaient très attendues.

Cependant, face à la fermeture des services instructeurs des procédures d'urbanisme et à l'impossibilité d'organiser un maximum de ventes à distance, le maintien de notre activité durant l'état d'urgence sanitaire n'est pas garanti. Aussi, en dépit des solutions trouvées par la filière du bâtiment et des travaux publics, les chantiers ne pourront pas reprendre dans leur majorité dans le cadre d'un durcissement des mesures de confinement.

Afin d'assurer une relance rapide de l'activité économique, dès la fin de l'état de l'urgence, nous attirons votre attention sur la nécessité :

- de garantir un niveau minimum de service public pour instruire les autorisations d'urbanisme et environnementales, dans les collectivités locales comme dans les services déconcentrés de l'Etat (services de la publicité foncière, ABF, DREAL, autorité environnementale), ou à défaut, d'en déléguer la charge ;
- d'organiser la passation des actes de ventes immobilières et foncières à distance en autorisant notamment la comparution des parties en visio-conférence ;
- d'assurer la meilleure réponse des assureurs face aux charges supplémentaires et aux pertes constatées sur les chantiers, en raison de la pandémie ;
- de proroger les dispositifs intéressants l'immobilier échus au 31 décembre 2021 : Prêt à Taux Zéro et dispositif PINEL ;
- d'autoriser le report de l'utilisation de la ligne budgétaire unique non consommée dans les DOM dans le prochain PLF ;
- de faire preuve de la plus grande vigilance au moment de la reprise de l'activité des chantiers, afin d'éviter toute remise en cause de la responsabilité pénale des maîtres d'ouvrage.

Nous vous proposons par ailleurs d'accélérer le processus de dématérialisation de l'instruction des permis d'aménager et des permis de construire, aujourd'hui reportée au 1er janvier 2022. Avec votre soutien, nous sommes prêts à relever le défi de développer une plateforme nationale sécurisée dans les trois prochains mois.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à notre démarche,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Jean-Marie SERMIER
Président de la FedEpl

François RIEUSSEC
Président de l'UNAM